



L'Observatoire départemental de la famille

Indre et Loire

Synthèse des résultats de l'enquête

L'enfance, l'adolescence et la vie en famille

UDAF INDRE ET LOIRE
21 rue de Beaumont
37000 TOURS

La famille est l'élément fondamental de la société. La prise de conscience politique du fait familial, des réalités familiales et des droits des familles a conduit à la création

- de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)
- des Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF)

(Ordonnance du 3 mars 1945, modifiée par la loi du 11 juillet 1975)

L'article 3 du code de la Famille et de l'Aide Sociale fixe les missions de l'UDAF :

"Les Unions Départementales des Associations Familiales sont habilitées sans préjudice de tous les droits et prérogatives pouvant résulter de leurs statuts à :

- 1) Donner leur avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;
- 2) Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et, notamment, désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, le département, la commune
- 3) Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge ;
- 4) Exercer devant toutes les juridictions l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts des familles."

C'est donc, un lieu de concertation, de réflexion pour un progrès familial et pour que se mette en place une véritable politique familiale.

L'UDAF d'Indre et Loire a été créée le 24 juin 1945. Elle est dirigée par un conseil d'administration de 40 membres, représentant l'ensemble des familles du département. 40 représentations officielles sont assurées et environ 140 délégués familiaux interviennent dans les Conseils Communaux d'Action Sociale.

Au 31.12.2003, l'UDAF d'Indre et Loire regroupe 18 mouvements familiaux, 90 associations familiales comprenant 7300 familles adhérentes

L'UDAF participe aux travaux de l'URAF et de l'UNAF, notamment par les réflexions menées dans ses commissions sectorielles :

Sociologie Psychologie et Droit des familles
Grands Equilibres économiques et sociaux
Education et Formation
Vie quotidienne
Habitat et cadre de vie
NTIC, Médias et Familles Tourangelles

L'UDAF, c'est aussi 95 salariés pour les services : Services de tutelle, Fonds d'Aide au Maintien de l'Energie, de l'Eau et du Téléphone, Logements Temporaires, Service de Médiation familiale.

Afin de donner les moyens à l'Institution familiale de produire des données familiales, de les analyser au niveau départemental puis régional, d'étayer ses réflexions et d'argumenter ses prises de positions, l'URAF Centre et les 6 UDAF de la Région ont créé en 2002 un observatoire de la famille.

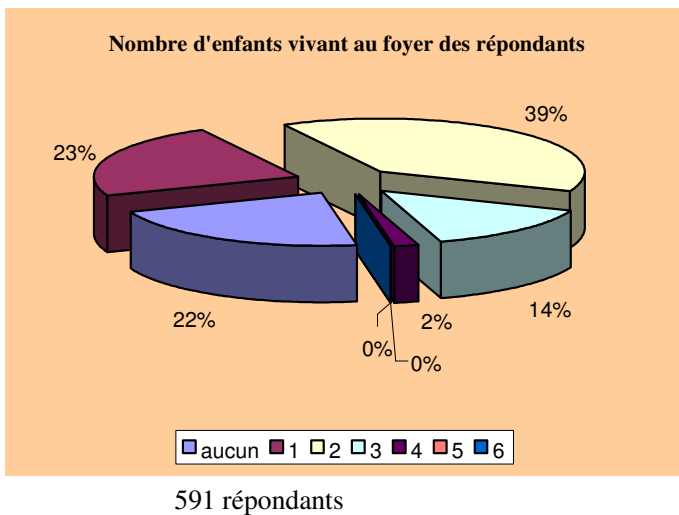
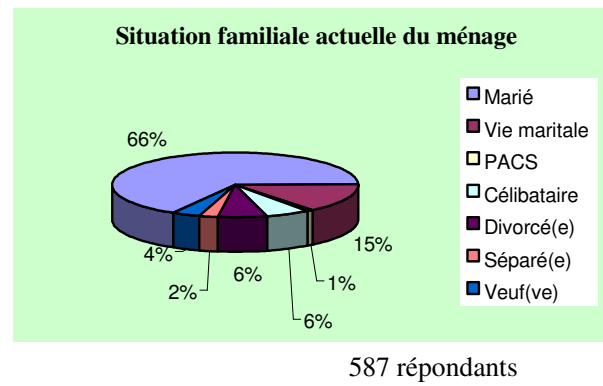
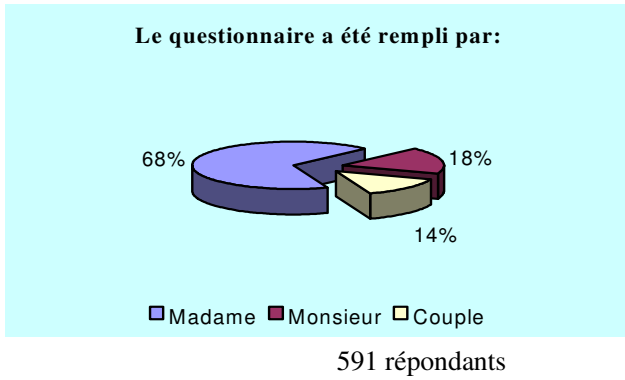
La première enquête ayant porté sur la vie en famille, celle réalisée en 2003 porte sur « l'enfance, l'adolescence et la vie en famille ». A partir du questionnaire élaboré par l'UNAF deux grands thèmes nous sont apparus comme majeurs et ont été retenus : « la scolarité et le développement de l'enfant » et « la délinquance des mineurs ».

Pour réaliser ce travail, une enquête quantitative a été menée à partir de questionnaires envoyés au domicile des habitants de la Région Centre au printemps 2003. L'échantillon choisi est de type aléatoire, c'est-à-dire que les enquêtés ont été tirés au hasard dans la population mère (totale). Ces derniers devaient alors nous renvoyer le questionnaire. Nous nous occuperons ici des résultats obtenus dans l'Indre et Loire. Les résultats globaux pour la Région sont publiés dans une autre étude disponible auprès de l'URAF Centre. Les résultats ont été analysés par Marie GAUDUCHON, étudiante à la faculté de sociologie de Tours ; sous la responsabilité de Joël TERRIER, Responsable de l'Observatoire régional de la Famille et Elisabeth PAPOT, chargée de mission à l'UDAF d'Indre et Loire.

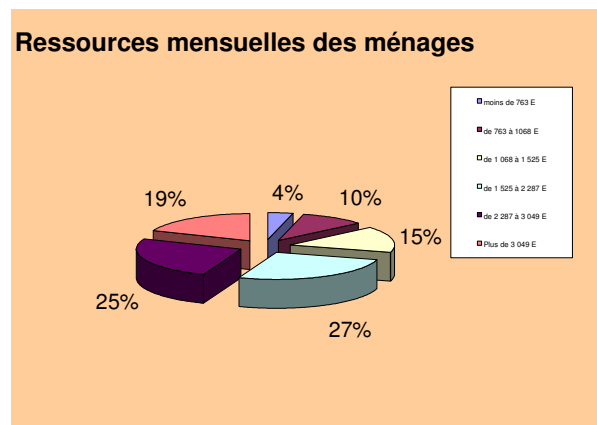
En Indre et Loire, sur un envoi postal de 5000 questionnaires, nous avons obtenu 591 réponses, soit un taux de 11,8 %.

Les répondants du département représentent environ 16% des répondants de la région, alors que la population totale d'Indre-et-Loire représente 22,7% de la population du Centre.

I. RENSEIGNEMENTS SUR LES MENAGES AYANT PARTICIPE A L'ENQUETE



Catégorie professionnelle du répondant et du conjoint		
Non-répondants	346	
Agriculteur	26	3%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	40	5%
Cadre	162	19%
Profession intermédiaire	107	13%
Employé	403	48%
Ouvrier	98	12%
Total répondants	836	100%



558 répondants

Le questionnaire a été rempli par une population relativement jeune, en moyenne 41 ans et principalement des femmes. Ce sont des parents d'enfants scolarisés (63%), ce qui nous intéresse dans la mesure où le questionnaire est principalement construit pour les familles.

Les foyers interrogés ont un niveau de vie relativement élevé puisque la majorité a un revenu supérieur à 1 525 euros par mois.

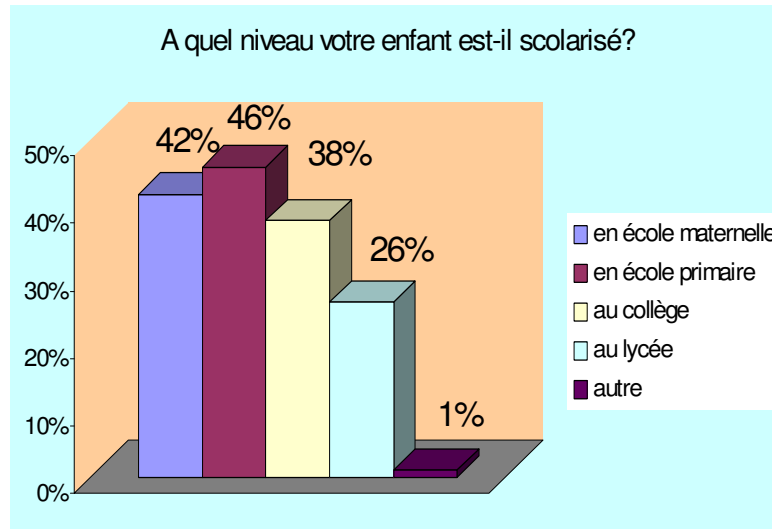
Ces résultats sont tout à fait dans la moyenne régionale de nos répondants.

Notre population se répartit presque également entre la ville et la campagne, puisque nous avons 270 ménages habitant dans des agglomérations de plus de 5 500 habitants, soit 45,7% de la totalité de nos répondants.

Notre échantillon ne semble pas tout à fait représentatif de la population départementale pour ce qui est de la catégorie socioprofessionnelle mais il faut tenir compte du fait qu'un certain nombre de personnes n'ont pas indiqué leur profession. Par ailleurs, il est remarquable que seulement 5% n'ont pas donné leurs ressources mensuelles.

II. SCOLARITE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT

63% de répondants ont des enfants scolarisés, ce qui signifie qu'ils ont un intérêt et un avis sur la scolarité. La plupart de ces enfants sont en maternelle et en primaire ; plus on va vers le bac, plus la proportion diminue.



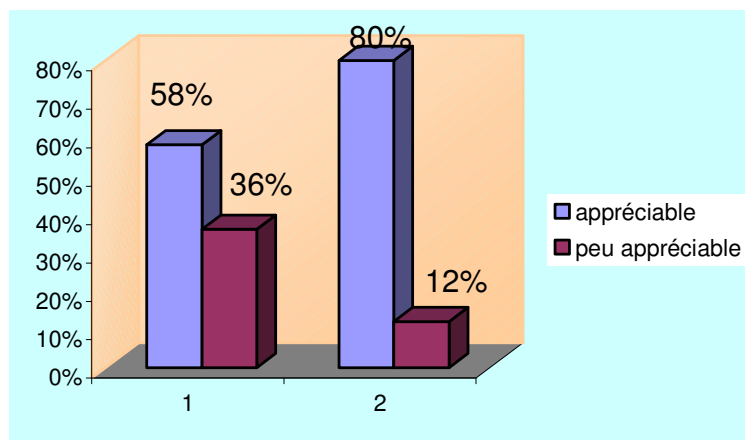
371 répondants
Lire : 46 % des enfants des répondants sont en primaire.

Les parents devaient ensuite répondre à une suite d'affirmations concernant l'organisation scolaire, en disant s'ils la trouvaient très appréciable, appréciable, peu appréciable ou mauvaise, ou s'ils étaient sans opinion. En regroupant les très appréciables et appréciables dans un premier temps, et les peu appréciables et mauvaises, nous pouvons donner une tendance concernant ces propositions.

A LA MATERNELLE

Pourriez-vous donner votre avis sur :

1. la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans en maternelle.
2. Les classes passerelles pour les enfants de 2 à 3 ans en maternelle.



455 répondants pour la première proposition
494 répondants pour la seconde proposition

Pour la maternelle, les parents sont plutôt favorables (58% et 80%) à la scolarisation dès 2 ans et aux classes passerelles pour les enfants de 2 à 3 ans.

N'oublions pas que ce sont principalement des femmes qui ont répondu, et que la question du mode de garde des jeunes est importante.

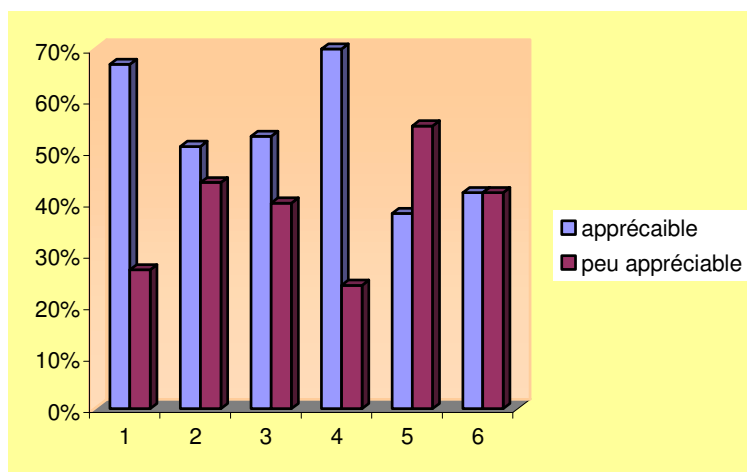
Les mères qui ont un enfant à naître sont un petit peu moins favorables à ces options de scolarisation pour les très jeunes enfants (les réponses se déplaçant alors vers le peu favorable).

Les réponses des parents qui ont effectivement un enfant en maternelle ne diffèrent pas de celles de l'ensemble des répondants.

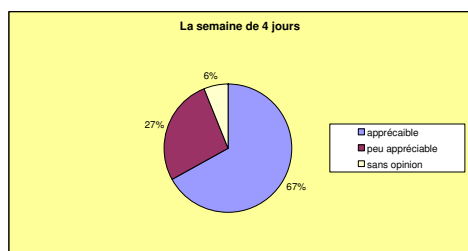
EN PRIMAIRE

Pourriez-vous donner votre avis pour l'école primaire, sur :

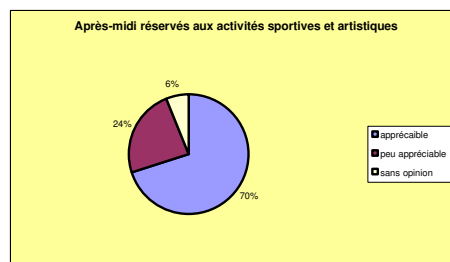
1. *la semaine de 4 jours*
2. *la semaine de 4 jours ½ (repos le mercredi)*
3. *la semaine de 4 jours ½ (repos le samedi)*
4. *tous les après-midi réservés aux activités sportives et artistiques*
5. *l'affectation obligatoire dans les établissements du secteur géographique*
6. *le cartable électronique*



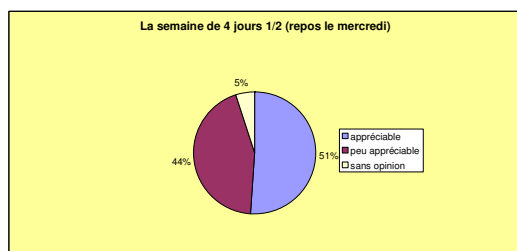
Entre 462 (à la deuxième proposition) et 517 répondants (à la cinquième proposition)



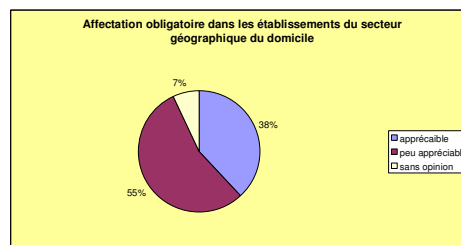
481 répondants



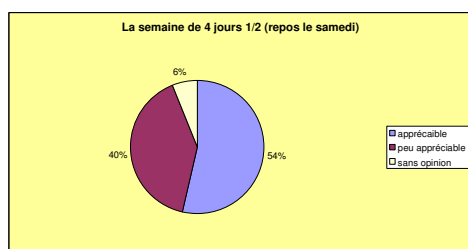
512 répondants



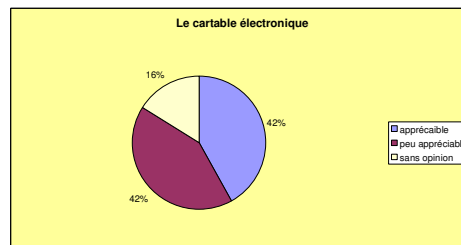
462 répondants



517 répondants



477 répondants



514 répondants

Pour ce qui est de l'école primaire, nos répondants sont plutôt très favorables à la semaine de 4 jours et aux après-midi réservés aux activités sportives et artistiques : 67% et 70% les trouvent appréciables.

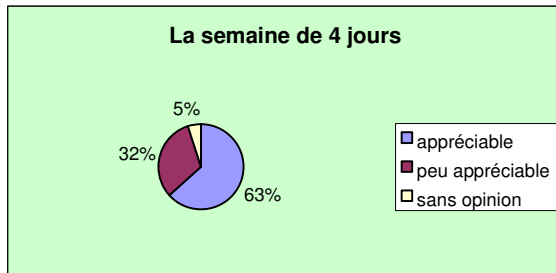
Ils sont un tout petit peu moins enthousiastes en ce qui concerne les semaines de 4 jours 1/2 (mercredi ou samedi libérés), mais y restent tout de même favorables à 51% et 53%.

L'obligation d'envoyer son enfant dans l'établissement de rattachement est très peu appréciée pour 55% des répondants, n'oublions pas, en effet que 55% de nos interrogés habitent en campagne.

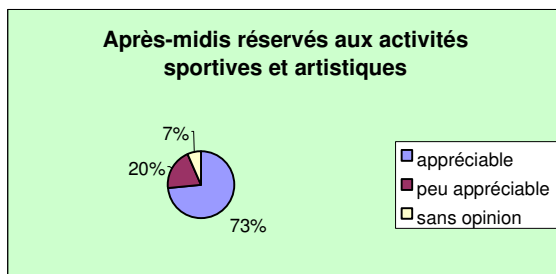
Enfin, les réponses concernant le cartable électronique sont assez mitigées (42% pour et 42% contre). On peut supposer que tous les parents ne connaissent pas ce dispositif et que par conséquent ils répondent au hasard, c'est malheureusement un biais courant dans ce type d'enquête d'opinion. Cette thèse est confirmée par le fait que nous avons 17% de sans opinion, alors que nous n'en avons que 5 ou 6 sur les autres questions.

Nous ne pouvons pas dire ici s'ils sont demandeurs, mais nous supposons en tout cas que la population manque d'informations sur le cartable électronique contenant l'ensemble des programmes scolaires.

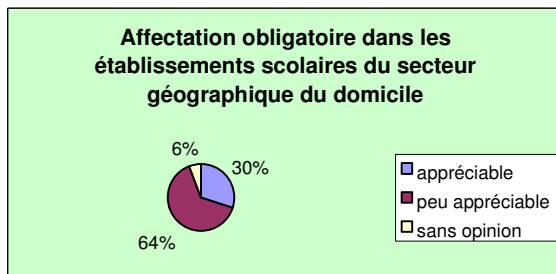
AU COLLEGE



479 répondants

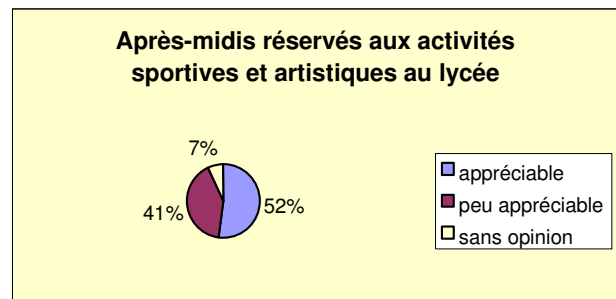


493 répondants

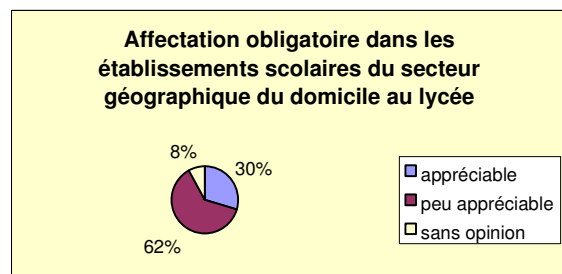


496 répondants

AU LYCEE



469 répondants



473 répondants

Au collège, les réponses sont déjà plus tranchées. La semaine de 4 jours remporte le suffrage avec 64% de parents favorables.

Les après-midi réservés à d'autres activités sont toujours appréciés mais de moins en moins : 64% au collège et 52% au lycée. On considère peut-être que plus le niveau augmente, plus il faut être sérieux et assidu aux études puisque l'échéance du baccalauréat approche.

Quant à l'affectation obligatoire dans l'établissement de rattachement, elle est encore moins appréciée (57% au collège et 63% au lycée contre). En effet, le nombre d'établissements diminuant avec le niveau, notamment en campagne, l'éloignement grandit. Au collège et au lycée, cela peut signifier jusqu'à 30 kilomètres de distance à parcourir chaque matin et chaque soir.

En bref, on pourrait penser que les parents « consomment » l'école et le système scolaire comme un service qui leur est rendu et qui doit satisfaire à leurs besoins.

Des problèmes organisationnels et peut-être économiques peuvent se poser, corrélés avec des variables indépendantes tels que les revenus ou les types de famille, que nous n'avons pas eu les moyens de vérifier ici.

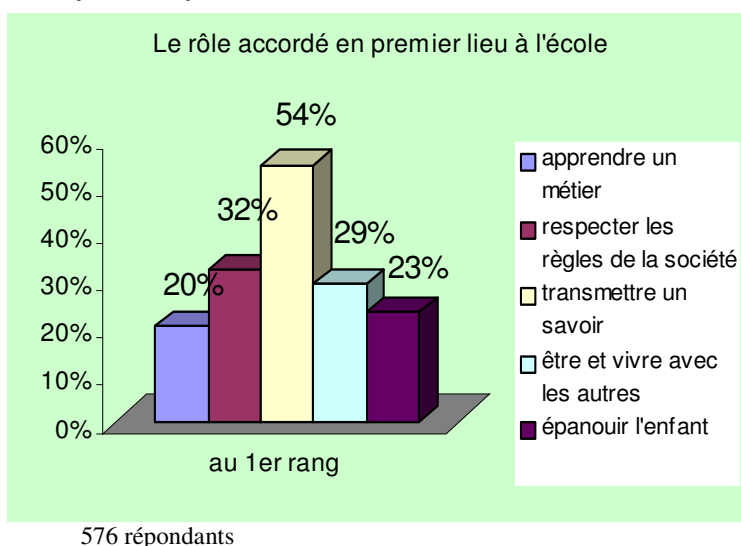
Par ailleurs, les parents manquent encore d'informations sur les nouveautés à l'école tel le cartable électronique et les conséquences (positives ou négatives) de l'organisation en semaines de 4 jours, comme le nombre de semaines travaillées sur l'année scolaire.

III. L'ÉCOLE ET L'ABSENTEISME

La seconde partie du questionnaire concernait l'absentéisme scolaire, nous demandions aux personnes de donner leur avis sur un certain nombre d'items, tels leurs représentations du rôle de l'école, leur perception du bien-fondé ou non de l'absentéisme et ses conséquences. Enfin, ils devaient donner leur avis sur les meilleures façons de lutter contre l'absentéisme.

LE RÔLE DE L'ÉCOLE

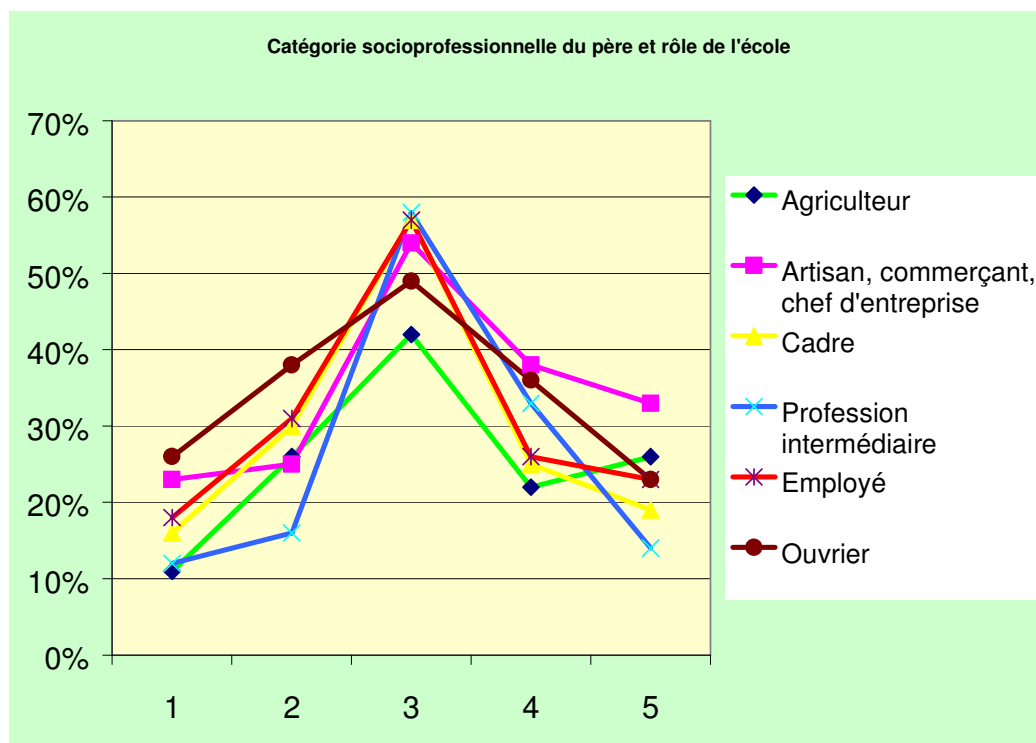
1. *apprendre un métier*
2. *apprendre à respecter les règles de la société*
3. *transmettre un savoir*
4. *être avec les autres et apprendre à vivre avec eux*
5. *épanouir l'enfant / le jeune*



Pour les personnes interrogées, le rôle actuel de l'école est de « transmettre un savoir » (54% le placent en premier dans l'ordre d'importance). Ensuite, l'école doit permettre « d'apprendre à respecter les règles de la société » (32% le mettent en premier), puis « d'être avec les autres et d'apprendre à vivre avec eux » (29%), « d'épanouir l'enfant » (23%), et enfin « d'apprendre un métier » (20%). Cette dernière proposition est logiquement en dernière position puisque jusqu'au bac (général en tous cas), l'enseignement est général et non professionnalisant dans la majorité des cas.

Le fait d'avoir ou non des enfants scolarisés ne modifie pas les réponses ; on peut donc penser que les rôles attribués à l'école sont consensuels, quel que soit le rapport qu'on entretient avec elle.

Influence de la catégorie socioprofessionnelle sur le rôle de l'école



L'appréciation du rôle de l'école est modifiée par le fait d'appartenir à une certaine catégorie socioprofessionnelle.

Les employés et les cadres ont une perception assez proche du rôle de l'école.

Les opinions des agriculteurs et des ouvriers se répartissent plus uniformément entre les cinq propositions par rapport aux autres CSP.

Les ouvriers sont un peu à part, il semble qu'ils voient l'école comme le lieu par excellence de l'éducation de leurs enfants, en plaçant tous leurs espoirs en elle. Pour cette catégorie, l'école sert à apprendre un métier (1), respecter les règles de la société (2), apprendre à vivre avec les autres (4) et à épanouir l'enfant (5), beaucoup plus que pour les autres catégories. Par contre, transmettre un savoir (3) est le rôle consensuel pour toutes les catégories sauf pour les agriculteurs qui ne le citent qu'à 42%, et les ouvriers qui ne le citent qu'à 49% (pour une moyenne à 55%).

Dans le même esprit, les foyers à faibles revenus, qui regroupent des ouvriers, des employés, des agriculteurs, attribuent le même rôle à l'école. Quant aux cadres et aux plus forts revenus, ils considèrent l'école comme un vecteur du savoir principalement, bien plus que les autres catégories.

LES CAUSES DE L'ABSENTEISME SCOLAIRE

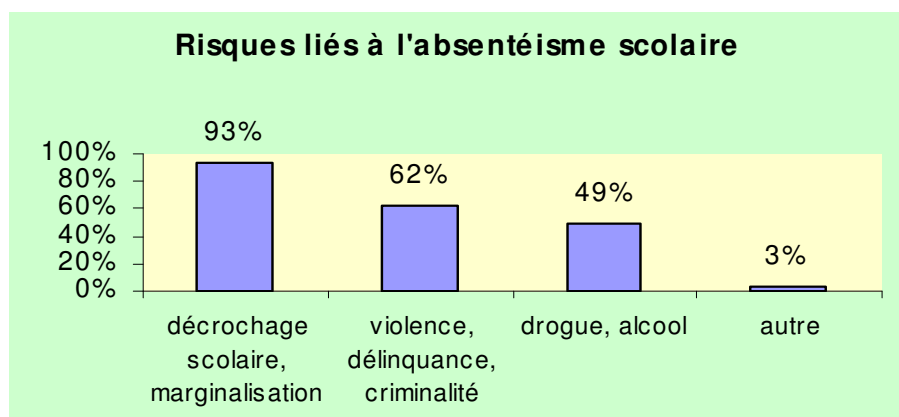
Quels sont les motifs pour lesquels vous accepteriez q'un enfant/ jeune manque l'école (plusieurs choix possibles) ,		
maladie	582	99%
violence à l'école	259	44%
stress, fatigue, besoin de récupérer	197	33%
décalage entre vacances scolaires et possibilité technique de départ ou de retour de voyage et vacances	152	26%
relations conflictuelles avec un enseignant	52	9%
relations conflictuelles avec un élève	39	7%
aide, soutien à la famille	42	7%
petit boulot	26	4%
petit bobo	11	2%
désintérêt pour l'école	8	1%
redoublement	4	1%

Lorsque l'on demande à nos interrogés pour quelles raisons ils accepteraient que leurs enfants manquent l'école, on obtient des réponses que l'on qualifiera de très « légitimes » (acceptables par la société). En effet, les raisons données par les répondants de manquer l'école sont tout à fait « respectables » : pour cause de maladie (99%), de violence à l'école (l'idéologie sécuritaire aidant, cela représente 44% des réponses). La fatigue et le décalage avec les dates de vacances familiales sont des raisons un peu moins avouables qui ne représentent respectivement que 33 et 26%. Enfin, les raisons qui ne peuvent être acceptées, même si la réalité des faits est certainement différente, comme le désintérêt pour l'école ou le redoublement n'ont réuni que 1% des réponses. 43 personnes proposent d'autres raisons possibles à l'absentéisme, entre autres les situations exceptionnelles (familiales notamment) qui sont acceptées par quelques personnes (mentionnées par 14 personnes).

LES RISQUES LIES A L'ABSENTEISME

D'après vous, y a-t-il accroissement des risques suivants si un enfant est absentéiste :

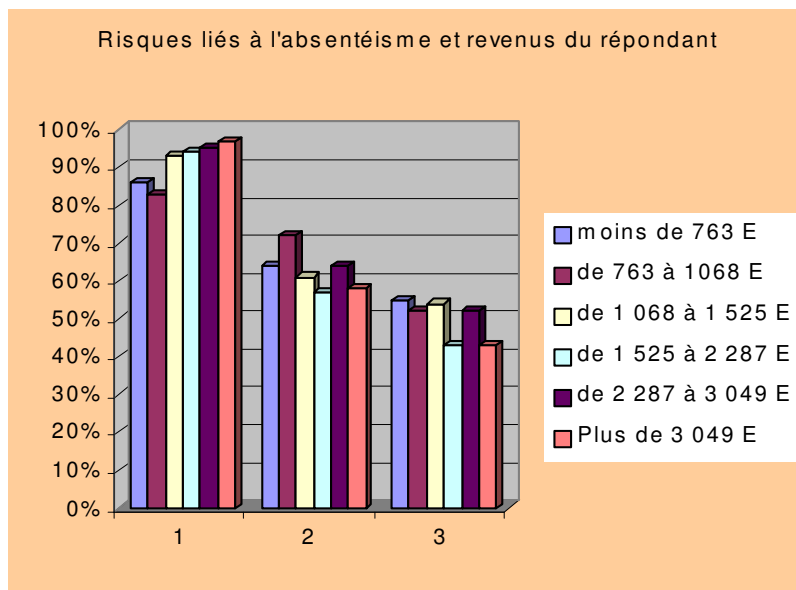
1. décrochage scolaire, marginalisation
2. violence, délinquance, criminalité
3. drogue, alcool



577 répondants

Le décrochage scolaire et la marginalisation sont cités par 93% des enquêtés, la violence et la délinquance par 62%, la drogue et l'alcool par 49%. Les interrogés ont proposé très peu d'autres risques. Les proportions pour la délinquance et pour la drogue augmentent un peu (chacun augmente de 10 points) si l'on ne regarde que les répondants qui ont un délinquant dans leur entourage (cf. chapitre 4, la drogue étant souvent un élément de la délinquance).

Influence des revenus des personnes sur les risques liés à l'absentéisme scolaire



577 répondants

1. décrochage scolaire, marginalisation
2. violence, délinquance, criminalité
3. drogue, alcool

Nous pouvons voir ici que la perception des risques liés à l'absentéisme varie en fonction des revenus, mais aussi du niveau de diplôme. Les répondants les plus diplômés et ayant les revenus les plus élevés, sont plus nombreux à considérer que le plus grand risque de l'absentéisme est le décrochage scolaire, ce qui se comprend puisque c'est aussi pour cette catégorie que le rôle principal de l'école est de transmettre un savoir. Les catégories moins favorisées citent plus la violence et la drogue comme conséquence de l'absentéisme.

LES REPONSES

Les réponses à apporter à l'absentéisme, pour nos interrogés, sont les suivantes :

sensibiliser les parents à renouer le dialogue famille/enfant/école	408	72%
responsabiliser l'enfant	294	52%
sensibiliser (et former) les enseignants à renouer le dialogue famille/enfant/école	244	43%
contraindre les parents par des amendes ou suppression des allocations	234	41%
aider l'enfant (ex: soutien pédagogique)	228	40%
informer les parents sur l'obligation scolaire	154	27%
responsabiliser le personnel d'encadrement des établissements	44	8%
l'absentéisme n'est pas un problème en soi et l'on ne doit pas mener d'actions pour lutter contre ce phénomène	12	2%
aucune action n'est efficace pour remédier à l'absentéisme	8	1%
Total répondants	569	

Il semble que le fait que l'absentéisme soit un problème est un consensus au sein de notre population puisque seuls 3% se désintéressent du problème.

La réponse principale à apporter pour lutter contre l'absentéisme est donc d'encourager les parents à renouer le dialogue entre les trois acteurs de l'éducation (famille, enfant, école), les parents devant être au centre de ce dispositif, plus que le corps enseignant. Si les propositions sont plutôt de type préventif et d'accompagnement, la seule mesure répressive (contraindre les parents par des amendes) est tout de même proposée par 41% des répondants, qui ont plutôt des revenus au-dessus de 1 525 euros, autrement dit des foyers qui répondraient plus facilement à une amende que d'autres si le cas se présentait.

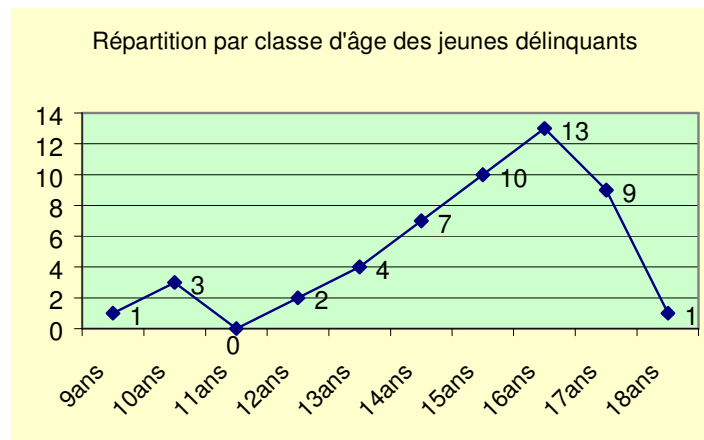
IV. LA DELINQUANCE DES MINEURS

Cette partie concernait la délinquance des mineurs et les actions de la famille, menées pour limiter les récidives. Elle questionnait aussi les actions menées sur les parents pour remédier au problème de la délinquance de leurs enfants. Enfin, les personnes étaient invitées à donner leur avis sur deux mesures (éducative et répressive) concernant les parents de délinquants. Ce sont deux mesures dont les individus ne connaissent pas forcément l'existence : la suppression des allocations familiales lorsqu'un enfant est placé en centre éducatif fermé qui est une mesure nouvelle, et la Tutelle aux Prestations Sociales Familiales.

LES JEUNES DELINQUANTS

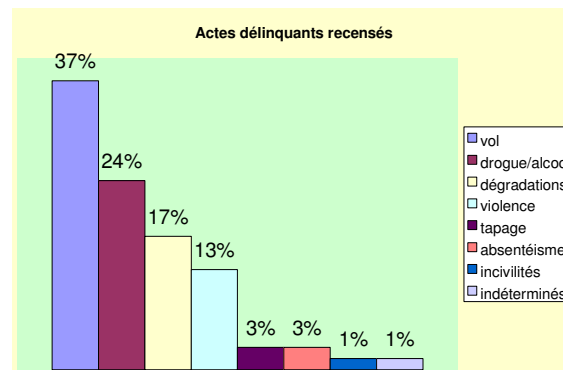
9% des personnes ont répondu avoir un ou plusieurs délinquants dans leur entourage familial, soit 55 personnes.

91% de ces délinquants sont des garçons. Ils ont en moyenne 14 ans ½.



50 répondants

Lire : 13 jeunes déclarés délinquants par les répondants, avaient 16 ans au moment des faits.



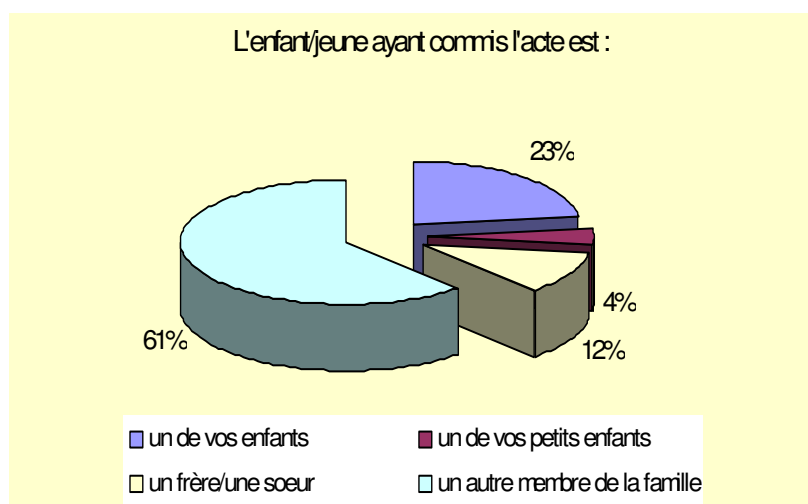
70 actes décrits

Les actes délictueux recensés par les interviewés sont principalement le vol, les violences, la consommation et la vente de drogue (cannabis) et les dégradations. Sont aussi mentionnées dans des proportions moindres le tapage, les agressions verbales, l'absentéisme, et une fois l'attouchement sexuel.

Le Ministère de l'Éducation Nationale annonçait le 09 octobre 2003, que les actes de délinquance signalés par les chefs d'établissements avaient reculé de près de 10%. Ainsi, les violences physiques sans armes représentent 29,15% des signalements, les insultes ou menaces graves en représentent 23,07%, et les vols, 10,89%.

Les violences verbales, très peu citées dans notre échantillon, ne sont peut-être pas considérées comme des actes contrevenant à la loi. Il y a de même des degrés dans la violence physique qui ne sont pas appréciés de la même façon par tous.

LIEN DE PARENTE



52 répondants

Lire : 23 % des répondants qui connaissent un / des jeunes délinquants disent que c'est leur enfant.

Nous demandions ensuite aux personnes de préciser quel était leur lien de parenté avec le délinquant. Pour la plupart ce ne sont pas des parents proches, c'est du moins ce qui ressort des réponses. En effet il peut être difficile d'avouer que son fils est un délinquant.

STRATEGIES PARENTALES CONTRE LA DELINQUANCE

Nous avons ensuite essayé de savoir s'il existait des stratégies éducatives que les personnes concernées avaient mis en place pour leurs enfants comme pour ceux des autres. Pour ce faire, nous avons cherché à savoir si les parents ou les proches avaient pris des dispositions pour éviter que le jeune ne recommence.

Lorsque la personne qui répond au questionnaire est le parent du jeune concerné :

Dans 84% des cas, il a mené une action et dans 42% des cas, une autre personne est également intervenue.

Lorsque la personne qui répond au questionnaire n'est pas le parent du jeune concerné :

Elle indique que 71% des parents sont intervenus et qu'elle-même est intervenue dans 46% des cas.

Les actions menées

Nous avons deux types d'action : un versant plutôt préventif avec le dialogue, l'appel à une aide extérieure, l'écoute et la responsabilisation. Et nous avons un versant plus répressif avec des propositions comme la punition, la sanction, les menaces, l'isolement, la surveillance et le contrôle des fréquentations.

REPONSES A LA DELINQUANCE

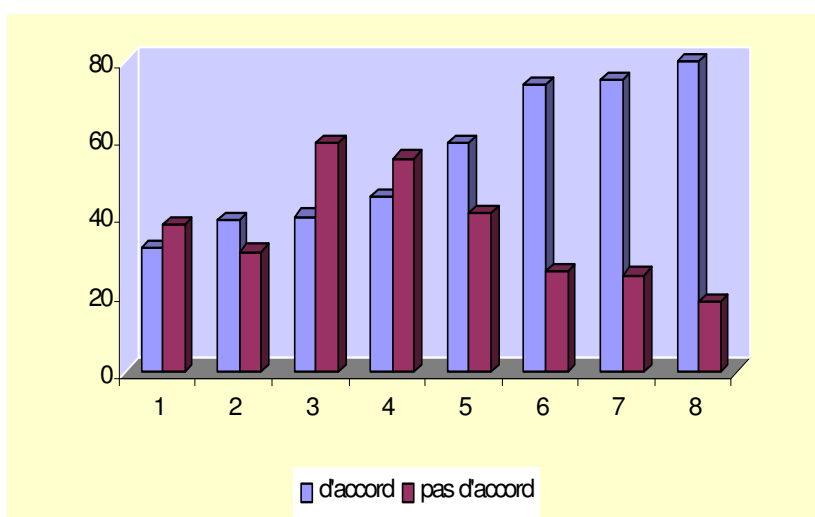
La question suivante concernait la responsabilité des parents de jeunes délinquants et les mesures qui doivent être prises.

Nous avons deux groupes de propositions. Un premier plutôt axé sur la responsabilité des parents et donc les façons de les sanctionner : propositions 1, 6 2 et 3.

Ensuite, un deuxième groupe de propositions est plus de l'ordre de l'aide à apporter aux parents : propositions 7, 5, 4 et 8.

Pourriez-vous dire si vous êtes d'accord ou pas d'accord avec les propositions suivantes:

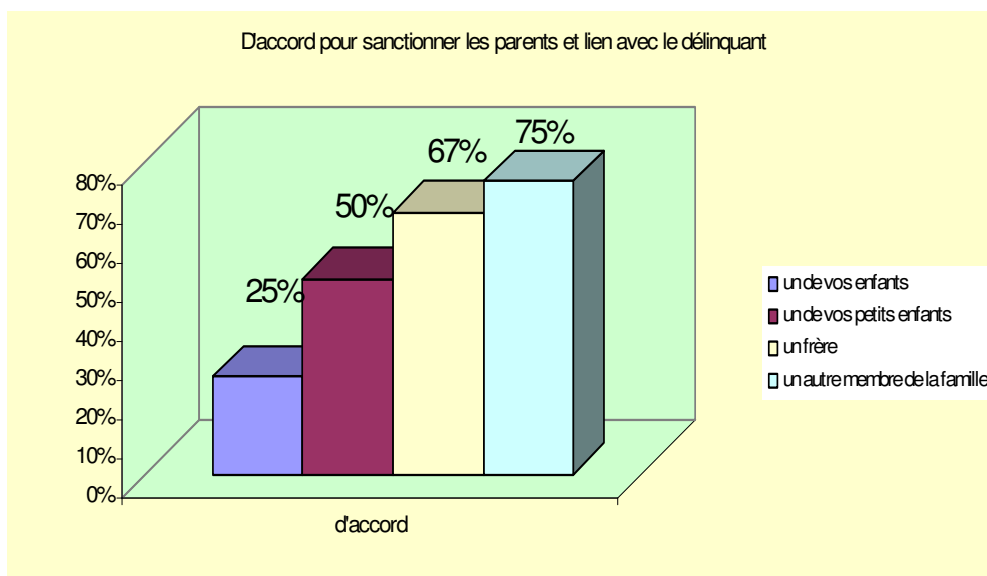
1. *Sanctionner les parents est un bon moyen de leur faire prendre conscience de leurs obligations*
2. *Quel que soit l'âge de l'enfant, les parents doivent être sanctionnés*
3. *Quelle que soit la gravité de l'infraction commise par l'enfant, les parents doivent être sanctionnés*
4. *Pour inciter les parents à mieux assumer leur devoirs, il faut maintenir leurs droits aux prestations familiales*
5. *Plutôt que de sanctionner les parents, il vaut mieux les aider*
6. *Le paiement systématique par les parents d'une amende en cas d'infraction commise par leur enfant serait une bonne mesure*
7. *La responsabilité des parents pour les actes commis par leurs enfants dépend de l'âge des enfants*
8. *Les mesures de soutien et d'accompagnement à la parentalité devraient être imposées aux parents*



55 répondants

Dans l'ensemble, les individus sont plutôt contre les sanctions et pour l'aide et l'accompagnement.

Influence du lien de parenté avec le jeune délinquant avec la proposition de sanctionner les parents



55 répondants

Lire : 25 % des parents qui ont répondu que leur enfant est délinquant pensent que sanctionner les parents est un bon moyen de leur faire prendre conscience de leur obligation. Et 75 % de ceux qui ont répondu que le délinquant est un autre membre de la famille pensent que sanctionner les parents est un bon moyen de leur faire prendre conscience de leur obligation

Si l'on croise le lien du répondant avec le délinquant et des propositions du 1^{er} groupe, répressive donc, plus le délinquant est un proche, moins on veut de sanction.

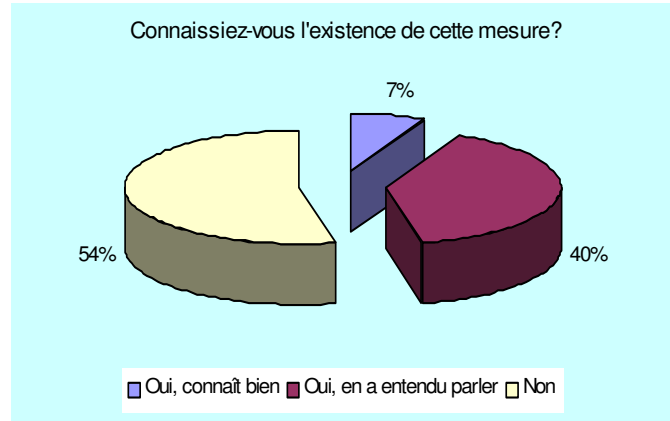
SUPPRESSION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

La question qui suivait concernait le débat autour du fait de supprimer systématiquement les allocations familiales dès lors qu'un enfant est placé en centre éducatif fermé.

Nous avons cette fois 57% de tout à fait favorables et plutôt favorables, et 43% qui ne le sont pas alors qu'ils étaient 57% à vouloir maintenir les droits aux prestations familiales à la question précédente. La différence ici peut se trouver dans le fait que la première fois cette mesure est présentée comme devant aider les parents à mieux assumer leurs devoirs, une mesure donc plutôt en leur faveur. Ici, elle est présentée à l'envers, de façon négative, puisqu'il s'agit de supprimer les allocations.

V. LA TUTELLE AUX PRESTATIONS SOCIALES FAMILIALES

Nous demandions ensuite leur avis aux gens sur la question de la TPSF (Tutelle aux Prestations Sociales Familiales).

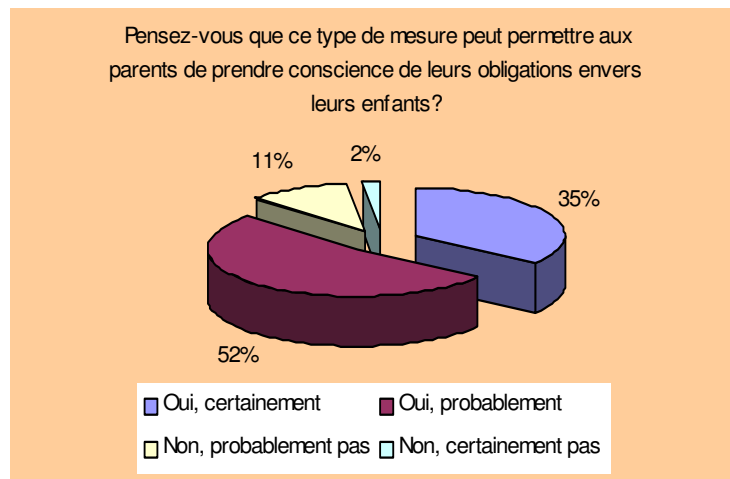


589 répondants

Lire : 54 % des répondants ne connaissent pas la Tutelle aux Prestations Sociales Familiales

La chose la plus importante à retenir ici est sans aucun doute que les personnes ne sont pas assez informées en ce qui concerne au moins cette mesure particulière. Le fait d'avoir un délinquant dans son entourage familial ne fait pas que les individus connaissent cette mesure. En effet, seuls 7% des individus qui connaissent un délinquant connaissent aussi la mesure, ce qui est exactement la même proportion que ceux qui n'ont jamais eu affaire avec un délinquant.

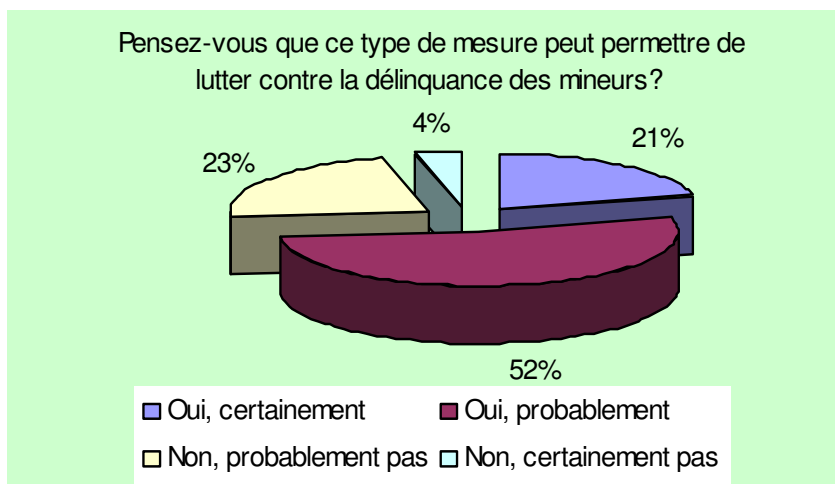
Nous demandions ensuite aux personnes si elles pensaient que cette mesure permettait aux parents de prendre conscience de leurs obligations envers leurs enfants.



583 répondants

Nous pouvons voir ici que, pour 87% des personnes, cette mesure peut aider à la prise de conscience des parents. Mais rappelons que parmi ceux-ci, seuls 47% connaissaient la mesure.

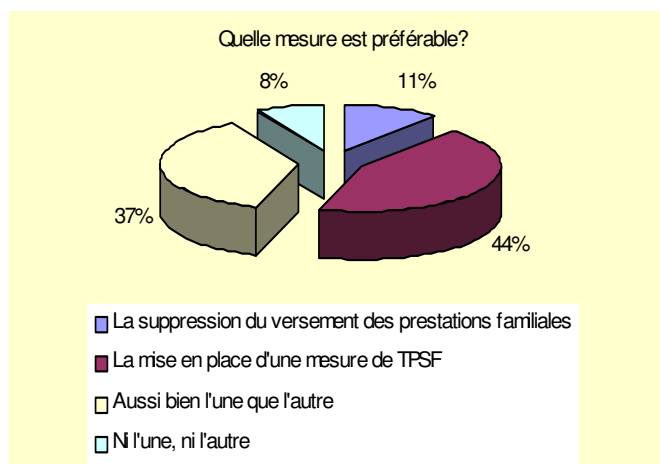
En général, un suivi des parents est vu comme une bonne façon de leur faire prendre conscience de leurs obligations parentales.



583 répondants

Les personnes estimant que la TPSF peut permettre de lutter contre la délinquance sont 73%. Dans l'ensemble, ceux qui ont répondu « oui » à cette question avaient déjà répondu oui à la question précédente.

Quelle mesure est préférable pour inciter les parents d'enfants ayant commis des actes de délinquance à mieux remplir leurs obligations ?



586 répondants

lire : 44 % des répondants pensent que la Tutelle aux Prestations Familiales peut permettre d'inciter les parents d'enfants ayant commis des actes de délinquance, à mieux remplir leur obligations.

Nous voyons ici, que la TPSF est préférée à la suppression des prestations familiales.